PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Sur la commune de LAMBESC

La demande de défrichement modificatif suivante enregistrée sous les références **DEF-23-112-050-MOD-001 :**

Demandeur : Monsieur le gérant Gauthier FANONNEL pour le compte de SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS

Terrain : Commune de LAMBESC, parcelle(s) BC 1, 6 à 8, 10, 204

Demande : Défrichement de 12 000 m² en vue de la réduction du défrichement, relatif au parc photovoltaïque au sol, initialement autorisé le 06 septembre 2024.

est soumise conjointement avec le PC 01305023M0010-MOD-001 à une procédure **de participation du public par voie électronique** conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement.

Celle-ci se déroulera du 23/10/2026 au 21/11/2026 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande d'autorisation de défrichement et de permis modificatif avec étude d'impact et les avis des services consultés sera mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/PPVE/Dossier-de-defrichement-SAS-SILVERSUN-ROQUEROUSSE-MODIFICATIF-Lambesc-DEF-23-112-050-MOD-001

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

par voie électronique sur un registre dématérialisé sécurisé accessible depuis le site internet ci-dessus ou via le QR code ci-dessus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous préalable à prendre à l'adresse électronique suivante : ddtm-consult-public-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site Internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône sus-mentionné. Au terme de cette procédure, le préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement (autorisation ou refus).